

044\_2026\_FIN

Département des Yvelines  
**JOUARS-PONTCHARTRAIN**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA**.

Date de la convocation : 10 avril 2026

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22 ; 21 aux points 5.2 approbation du compte administratif du budget annexe Développement économique 2025 et 5.7 approbation du compte administratif du budget principal 2025

VOTANTS : 29 ; 28 aux points 5.2 approbation du compte administratif du budget annexe Développement économique 2025 et 5.7 approbation du compte administratif du budget principal 2025

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA (sauf aux points 5.2 et 5.7) – STOOS – MAGNIER – GAMPACKAT – GUEZENEC – GODIN – ROQUELLE – COSTARD – SUTRA – BOYE – BOGE – HOURTOLOU – GISQUET – LOTODE – DA COSTA – DEFRANCE – FAUCHERY – SEBASTIEN – DE SAINT POL – THOMASSET – DILASSEUR – LYNCH

ABSENTS EXCUSES :

Madame RAMALHO-CLAUDIO avait donné pouvoir à Madame STOOS

Madame D'ASTA avait donné pouvoir à Monsieur MAGNIER

Madame DUBUS avait donné pouvoir à Madame HOURTOLOU

Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET

Monsieur WINTZENRIETH avait donné pouvoir à Monsieur FAUCHERY

Madame METAYER avait donné pouvoir à Madame DILASSEUR

Monsieur GOUSSEAU avait donné pouvoir à Madame LYNCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GAMPACKAT

## FINANCES

### *Bilan des acquisitions et cessions 2025*

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose, en son deuxième alinéa, que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Il y a ainsi lieu de prendre une délibération faisant le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune, bilan qui sera annexé au compte administratif 2025.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 ;

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par la commune, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, donne lieu à une délibération du conseil municipal ;

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune ;

- ➔ **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions tel qu'annexé à la présente délibération
- ➔ **INDIQUE** que le bilan sera annexé au compte administratif de la commune

044\_2026\_FIN

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit  
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

**Le secrétaire de séance**



**Wulfran GAMPACKAT**



**Le Maire**

**Thomas MENGELLE-TOUYA**



**Acte exécutoire**

Mis en ligne le : 29 AVR. 2026

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.*



commune de **Jouars -  
Pontchartrain**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 078-217803212-20260423-044\_2026\_FIN-DE

### Bilan des acquisitions et des cessions 2025

Acquisitions							
Références cadastrales	Localisation	Surface	Identité du vendeur	Condition de l'acquisition	Objet de l'acquisition	Montant	Date de l'acte
AO 811/ AO 812/AO 817	83 et 111 Rue Raymond Lefèvre	La parcelle AO 811 a une superficie de 51 m <sup>2</sup> . La parcelle AO 812 a une superficie de 178 m <sup>2</sup> . La parcelle AO 817 a une superficie de 35 m <sup>2</sup> .		Abandon	Sols/ voirie	0 euro	17/06/2025
AH 147	1 rue de Chambord	4287 m <sup>2</sup>		Amiable par l'EPFIF (convention entre l'EPFIF et la Commune de Jouars- Pontchartrain)	Une maison d'habitation, plusieurs granges et dépendances attenantes	650 000 euros	25/06/2025
AH 155	Allée du Clos au Gué	1104 m <sup>2</sup>		Amiable par l'EPFIF (convention entre l'EPFIF et la Commune de Jouars- Pontchartrain)	Terrain à bâtir	207 000 euros	25/06/2025
AL 365 ; AL 366 ; AL 368	Chemin de la Vallée Crespin/ Chemin du Fonds de Bierval/Rue du Houx	La parcelle AL 365 a une superficie de 169 m <sup>2</sup> . La parcelle AL 366 a une superficie de 98 m <sup>2</sup> . La parcelle AL 368 a une superficie de 12 m <sup>2</sup> .		Abandon	Voirie	0 euro	02/07/2025
AH 431	Route du Moulin Neuf	58 m <sup>2</sup>		Abandon	Terrain d'agrément/ voirie	0 euro	15/12/2025

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 078-217803212-20260423-044\_2026\_FIN-DE

Cessions							
Références cadastrales	Localisation	Surface	Identité du cessionnaire	Condition de la cession	Objet de la cession	Montant	Date de l'acte
/	/	/	/	/	/	/	/